

Séance publique du 10 janvier 2007

Délibération n° 2007-3863

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Givors

objet : **Rue Gambetta - Demande d'inscription à la programmation pluriannuelle d'investissements 2002-2007 - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 19 décembre 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le projet de ville 2000-2010 de la commune de Givors a identifié un développement urbain axé sur trois périmètres :

- un pôle centre-ville autour de l'hôtel de Ville avec, pour objectifs, la requalification des espaces publics, le repositionnement du marché et la mise en place d'un stationnement réglementé,
- un pôle administratif regroupant les grands équipements dans le quartier de la gare (Maison de l'emploi et des services publics, Hôtel des finances, Assedic, organismes consulaires, etc.),
- un pôle touristique à l'embouchure du Gier sur le Rhône intégrant la Maison du fleuve Rhône, l'office de tourisme fleuve et la création d'une halte fluviale.

Afin de permettre une meilleure irrigation de ces îlots, il est nécessaire de réaménager certaines voies existantes avec, comme première priorité, la rue Gambetta qui est, depuis le sud de la commune et la RN 86, l'accès principal aux espaces centraux récemment aménagés (places Henri Barbusse et Jean Jaurès) ainsi qu'au réseau des places publiques structurant le centre-ville.

Ce réseau permettra prochainement la mise en place d'une meilleure relation avec le secteur de la gare et des quartiers limitrophes en profonde mutation grâce à un nouvel ouvrage sous les voies ferrées.

Le projet d'aménagement doit répondre à un triple objectif : d'une part, poursuivre le traitement qualitatif des espaces dans la continuité de la rue Salengro et du parvis de l'hôtel de Ville, d'autre part, intégrer les trois opérations de rénovation urbaine ainsi que la voie de liaison avec le parc de stationnement de la rue de l'Égalité, enfin améliorer la sécurité des usagers par la création de plateaux au droit de l'école Édouard Herriot et de la rue Bondy, la réorganisation du stationnement longitudinal et des arrêts de bus. Le coût est estimé à 820 000 € TTC sur l'année 2007. Les prestations seraient traitées dans le cadre des marchés annuels à bons de commande de la Communauté urbaine traités par voie d'appel d'offres ouverts et conclus à cet effet.

Circuit décisionnel: ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle Politique des déplacements le 20 novembre 2006 et du Bureau le 11 décembre 2006 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le projet de réaménagement de la rue Gambetta à Givors et son inscription à la programmation pluriannuelle d'investissements 2002-2007.

2° - Autorise, pour l'opération Givors-rue Gambetta, l'individualisation de l'autorisation de programme globale déplacements urbains, pour un montant de 820 000 € en dépenses à prévoir en crédits de paiement sur 2007.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,